



Convention de Washington sur les espèces menacées d'extinction

Convention CITES sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

La convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction est un accord international destiné à garantir un commerce international équitable des animaux et des plantes listées dans ses annexes.



Etats participants à la CITES

La Communauté d'intérêts des facteurs d'instruments de musique (CIFIM) propose

le 11 décembre 2017

un cours d'une demi-journée à Neuchâtel à propos des nouvelles prescriptions dictées par la convention CITES.

Public cible

Le cours s'adresse à l'ensemble des factrices et facteurs d'instruments de musique, toutes branches confondues, à savoir aux facteurs et réparateurs de pianos, d'orgues et d'instruments à vent ainsi qu'aux commerces spécialisés associés. Le cours abordera la question des nouvelles prescriptions concernant l'importation, l'exportation et l'entreposage des bois nobles et des matériaux d'origine animale tels que l'ivoire, le cuir d'animaux protégés, etc.

Contenu

Introduction à la problématique liée aux nouvelles prescriptions CITES. Les questions suivantes seront thématiques :

- Qui est tenu d'inventorier ses stocks d'ivoire et de bois nobles ?
- Comme puis-je certifier la provenance du bois et de l'ivoire que je détiens en stock ?
- Quelles sont les nouveautés concernant le commerce dans le domaine des instruments de musique ?
- Tous les bois nobles doivent-ils être assortis d'un certificat de provenance ?
- Quelles sont les nouvelles réglementations à respecter en ce qui concerne l'importation et l'exportation d'instruments de musique ?
- Où puis-je trouver les ordonnances à ce sujet ?
- Comment puis-je me procurer les autorisations idoines ?

Vos questions seront les bienvenues !

N'hésitez pas à nous les faire parvenir par courriel avant la séance.

Objectif du cours

Apprendre à connaître la nouvelle ordonnance et à l'appliquer selon les prescriptions en vigueur.

Intervenant



Bruno Mainini
Directeur suppléant CITES,
Office fédéral de la sécurité
alimentaire et des affaires vé-
térinaires - OSAV

Frais et conditions

90 francs / personne
Boissons et collation incluses
Le nombre de participants est
limité à 10 personnes au mini-
mum et à 25 au maximum !

Date et lieu

le 11 décembre 2017
de 14h00 à 17h30
Hôtel Alpes et Lac
Place de la Gare 2
2002 Neuchâtel
[http://www.alpese-
tlac.ch/de/kontakt](http://www.alpese-tlac.ch/de/kontakt)

Inscription

Via le talon d'inscription joint
au courriel d'annonce à
l'adresse info@igmib.ch
D'ici le 30 novembre 2017

CIFIM, c/o Elin Office AG
Amthausgasse 3, 3011 Berne
Tél. : 031 313 20 00
Courriel : info@igmib.ch
Internet : www.igmib.ch

Programme

Heure	Thème	Lieu
14h00	Accueil avec café et eau minérale	Hôtel Alpes et Lac Neuchâtel
14h20	Mot de bienvenue et déroulement du cours	
16h00	Pause, sandwiches et boissons	
16h15	Réponse aux questions	
17h15	Tour d'horizon final	
17h30	Fin du cours	

Cette séance d'information aura aussi lieu en Suisse alle-
mande (voir l'annonce en allemand) :

Date : 14 novembre 2017

Heure : 13h30 – 17h00

Lieu : CCF d'Arenenberg

50 % des frais seront facturés en cas de désistement en 2 et 4 semaines avant la mani-
festation.
En cas de désistement moins de 2 semaines avant la manifestation, les frais seront factu-
rés à 100 %.